

REDEVABILITES et ROLES du CERCLE FINANCES

(mise à jour novembre 2022)

1. Redevabilités ponctuelles

Dans l'hypothèse d'un nouveau projet d'implantation ou d'un déménagement, le cercle Finances procéderait comme il l'a fait pour le magasin de Marly le Roi, à savoir:

Étudier le marché pour définir le potentiel de ventes du magasin, estimer et chiffrer, en coordination avec les autres cercles, les différents coûts, charges et besoins en investissement, présenter un Business Plan à la Coordination pour validation.

2. Redevabilités actuelles (POP LA COOP SCIC uniquement)

- Comptabilité / fiscalité: tenue des comptes et passage des écritures, clôture annuelle en relation avec l'expert-comptable, déclaration et paiement de la TVA, ainsi que des autres impôts (CFE, CVAE), relations avec les banques.
- Gestion administrative du ou des salariés : participation à l'embauche et à l'élaboration du contrat de travail, mise en place des différents outils de protection des salarié(e)s : prévoyance, complémentaire santé, envoi mensuel à l'expert-comptable des éléments nécessaires à l'établissement des bulletins de salaire (congrés, arrêts-maladie). Règlement après vérification.
- Gestion juridique : présentation des comptes annuels à l'AGO, préparation du rapport de gestion et, le cas échéant, du projet de résolutions à présenter au vote des coopérateurs, participation aux formalités juridiques (modification k-bis suite changement d'adresse, de président, de statuts, ...).
- Gestion financière : suivi a minima mensuel de la trésorerie, élaboration d'un budget annuel mensualisé, élaboration a minima trimestrielle d'une situation comptable intermédiaire, suivi des risques (ex : augmentation significative des stocks non corrélée à l'activité, accroissement des invendus, ...), recherche de subventions (Subvention de 10.000 € de la Région obtenue par l'intermédiaire de POP l'Association).
- Relations avec les cercles : récupération des devis et des factures, validation financière initiale des investissements avant validation de la coordination.

3. Organisation et distribution des rôles au sein du cercle Finances

- Rôle du ou des coordinateur(s) : Désigné(s) parmi les membres du cercle, il(s) représente(nt) le cercle à la coordination.

Pour éviter un trop grand nombre d'intervenants dans une réunion de coordination, au maximum deux coordinateurs peuvent être présents à une réunion de coordination, éventuellement à tour de rôle en fonction de sujets abordés.

- Réunions du cercle : en fonction des besoins. Ouvertes à l'ensemble des coopérateurs intéressés en tant qu'auditeurs libres.